

# EEP Suisse

Thèmes et principaux  
résultats 2017



La **Fondation Ethos** regroupe plus de 220 caisses de pension et institutions suisses exonérées fiscalement. Créée en 1997, elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable et de favoriser un environnement socio-économique stable et prospère.

La société **Ethos Services** assure des mandats de gestion et de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services propose des fonds de placement socialement responsables, des analyses d'assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote, un programme de dialogue avec les entreprises ainsi que des ratings et analyses environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés. Ethos Services appartient à la Fondation Ethos et à plusieurs membres de la Fondation.

L'association **Ethos Académie** est ouverte aux personnes privées qui souhaitent prendre part aux activités d'Ethos. Cette association sans but lucratif et exonérée fiscalement a été lancée en 2012 par la Fondation Ethos. Elle compte actuellement près de 200 membres. Ethos Académie réalise des activités de sensibilisation dans le domaine de l'investissement socialement responsable, notamment à travers la publication de news électroniques, l'organisation de conférences et débats, le soutien à l'exercice des droits de vote d'actionnaires ainsi que le financement d'études.

[www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch)  
[www.ethosacademie.ch](http://www.ethosacademie.ch)

Signatory of:



## Avertissement

Ce rapport d'engagement a été réalisé sur la base du dialogue mené avec les sociétés, ainsi que d'informations recueillies auprès de sources accessibles aux investisseurs et au public en général. Malgré de multiples vérifications, l'information ne peut être certifiée exacte. Ethos Services ne prend aucune responsabilité sur l'exactitude des données publiées.

® © Ethos, février 2018. Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet du consentement d'Ethos. Toute citation doit s'effectuer avec l'indication de la source. Imprimé sur « RecyStar », 100% à base de vieux papiers sans azurant optique.

# Table des matières

Introduction .....	2
<b>A. Résultats du dialogue lié au gouvernement d'entreprise .....</b>	<b>3</b>
1 Composition et fonctionnement du conseil d'administration.....	4
2 Codes de conduite.....	5
3 Politique de rémunération des instances dirigeantes .....	6
4 Donations politiques et philanthropiques.....	7
5 Capital autorisé et conditionnel.....	8
6 Clauses d'opting out / up.....	9
7 Rotation de la société de révision .....	10
<b>B. Résultats du dialogue lié à la responsabilité environnementale et sociale des sociétés.....</b>	<b>11</b>
1 Reporting environnemental et social .....	12
2 Changement climatique.....	13
3 Chaîne d'approvisionnement .....	14
<b>Annexe 1 : Membres de l'EEP Suisse .....</b>	<b>15</b>
<b>Annexe 2 : Sociétés analysées .....</b>	<b>18</b>

# Introduction

Le rapport d'activité 2017 de l'Ethos Engagement Pool Suisse (EEP Suisse) a été rédigé en conformité avec les dispositions du contrat passé entre les institutions membres de l'EEP Suisse et Ethos Services SA. Il présente les démarches effectuées et les résultats obtenus dans le cadre du dialogue mené par Ethos Services avec les sociétés cotées en Suisse pour le compte des membres de l'EEP Suisse. Le présent rapport est transmis, sous forme imprimée, uniquement aux membres de l'EEP Suisse. Le dialogue mené avec les sociétés étant essentiellement fondé sur la discrétion, ce rapport n'est pas public. En revanche, par souci de transparence, un résumé de ce rapport est publié sur le site internet d'Ethos, [www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch). Le résumé reprend la première page de chacun des dix chapitres du rapport complet consacrés aux différents thèmes d'engagement.

## Univers de sociétés

En 2017, l'univers des sociétés analysées a été étendu aux 150 plus grandes sociétés cotées définies au début de l'année. Cependant, deux sociétés qui faisaient partie de l'univers d'analyse au 1<sup>er</sup> janvier 2017 sont sorties de l'indice SPI en cours d'année (Actelion et Syngenta) et ne sont pas incluses dans ce rapport. L'univers d'analyse 2017 comprend donc 148 sociétés (voir liste des sociétés en annexe 2).

Les statistiques présentées dans ce rapport portent sur ces 148 sociétés. Cependant, lorsqu'une évolution à long terme est présentée (sur plus de trois ans), les statistiques portent sur les 100 plus grandes sociétés cotées au début de chaque année. Les résultats de chaque année sont présentés au 31 décembre.

## Thèmes de dialogue

Les thèmes de dialogue traités en 2017 ont été approuvés par les membres de l'EEP Suisse au cours de la séance du 17 novembre 2016. Ils sont les suivants :

### Gouvernement d'entreprise

1. Composition et fonctionnement du conseil d'administration : compétences, indépendance et diversité, notamment hommes-femmes, au sein du conseil. Sont également traités, la

disponibilité et le renouvellement des administrateurs, ainsi que l'existence et la composition de comités spécialisés.

2. Codes de conduite : adoption, couverture et mise en œuvre d'un code de conduite par les sociétés cotées.
3. Politique de rémunération des instances dirigeantes : transparence des rapports de rémunération, structure et montants des rémunérations versées au conseil d'administration et à la direction générale, montants soumis au vote des actionnaires, transparence des ordres du jour des assemblées générales en matière de présentation des montants soumis au vote.
4. Donations politiques et philanthropiques : mise en place et publication d'une politique en matière de donations, ainsi que des montants attribués et des principaux destinataires.
5. Capital autorisé et conditionnel : respect des règles internationalement admises, ainsi que celles d'Ethos en matière d'autorisations d'émettre du capital notamment sans droits préférentiels de souscription.
6. Clauses d'opting out / up : suppression des clauses supprimant l'obligation de faire une offre d'achat sur tout le capital quand un actionnaire prend une participation de plus d'un tiers des droits de vote dans une société.
7. Rotation de la société de révision : changement de société de révision après 20 ans.

### Responsabilité environnementale et sociale

1. Reporting environnemental et social : publication régulière d'informations pertinentes et comparables sur tous les importants aspects de la responsabilité environnementale et sociale. Adoption des standards du GRI pour la publication du rapport de durabilité.
2. Reporting sur la stratégie des entreprises face au changement climatique.
3. Chaîne d'approvisionnement : prise en compte de la responsabilité environnementale et sociale tout au long de la chaîne des fournisseurs.

## A. Résultats du dialogue lié au gouvernement d'entreprise

# 1 Composition et fonctionnement du conseil d'administration

## OBJECTIFS À ATTEINDRE

Ethos engage systématiquement le dialogue sur la composition et le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités-clés, qui sont des éléments importants d'une bonne gouvernance.

En matière de composition du conseil, il faut notamment veiller aux éléments suivants :

- Compétences équilibrées (membres avec des compétences variées et complémentaires) ;
- Indépendance suffisante ;
- Diversité (notamment représentation féminine et représentation des régions dans lesquelles la société a des opérations) ;
- Disponibilité des administrateurs ;
- Renouvellement régulier du conseil.

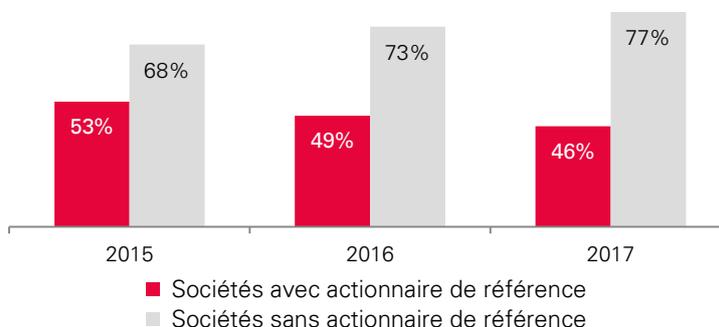
Depuis l'entrée en vigueur définitive de l'ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb) en janvier 2015, les membres du conseil d'administration et du comité de rémunération sont élus annuellement et de manière individuelle, ce qui devrait notamment faciliter le renouvellement du conseil.

## APERÇU DES RÉSULTATS

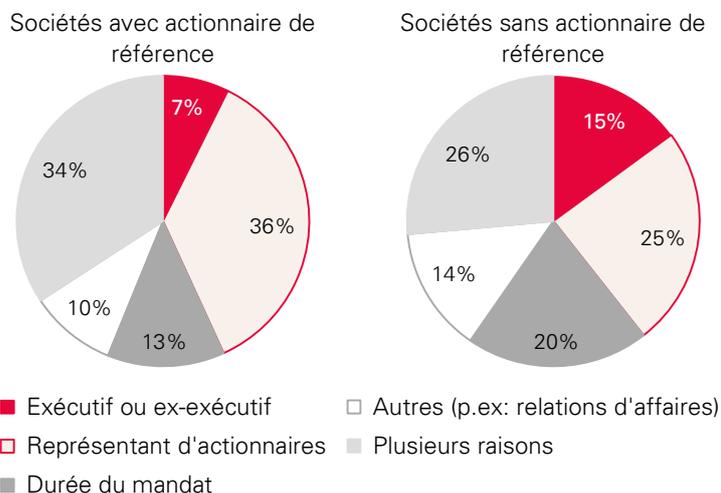
### Le type d'actionnariat influence l'indépendance

L'indépendance du conseil d'administration dans les sociétés avec actionnaire de référence (détenant au moins un tiers du capital) est insuffisante dans près de la moitié des cas en raison de la présence plus marquée de représentants d'actionnaires. Ethos considère que l'actionnaire de référence a droit d'être suffisamment représenté au conseil, cependant Ethos est d'avis qu'au moins 50% des membres devraient être indépendants. En effet, les actionnaires minoritaires devraient être représentés de manière adéquate au conseil pour éviter une trop grande concentration de pouvoir de l'actionnaire de référence, qui détient souvent une majorité des voix en assemblée générale ou d'autres avantages liés à la structure du capital (deux classes d'actions, des restrictions d'inscription et de droits de vote et/ou des clauses d'opting out/up).

Graphique 1 : Part de CA ayant au moins 50% de membres indépendants



Graphique 2 : Raisons de la non indépendance des membres du CA



## 2 Codes de conduite

### OBJECTIFS À ATTEINDRE

Un code de conduite constitue le pilier d'une stratégie de durabilité, dans la mesure où il identifie les principaux enjeux d'une société en matière de développement durable et formalise ses engagements envers ses parties prenantes. Au moyen de son code de conduite, la société émet un signal important qu'elle entend se conformer aux lois et appliquer une culture d'intégrité en son sein.

Ethos accorde de l'importance à ce thème car un code de conduite est un instrument important pour la gestion des risques éthiques, environnementaux et sociaux auxquels une entreprise fait face.

Depuis 2006, dans le cadre de son dialogue avec les sociétés, Ethos encourage l'adoption et la publication d'un code de conduite. Le contenu du code et sa mise en œuvre sont des aspects centraux du dialogue.

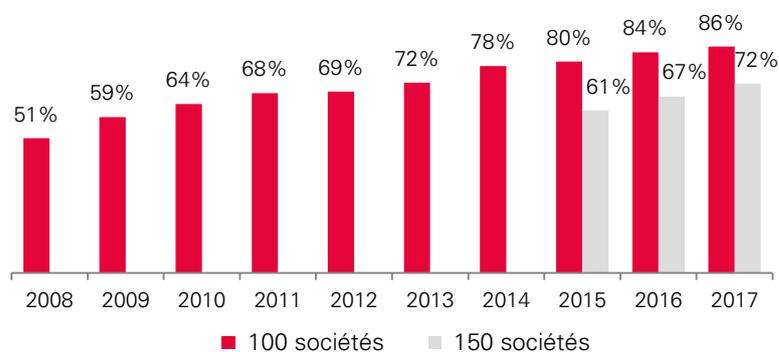
En 11 ans, Ethos constate que les pratiques des sociétés cotées en Suisse en matière de code de conduite ont connu une évolution très positive, puisqu'à fin 2017, 72% des 150 sociétés de l'univers EEP en ont un. En revanche, il reste encore beaucoup à faire au niveau de la couverture dans le code des différents enjeux auxquels fait face la société, ainsi qu'au niveau de l'information publiée par les entreprises sur la mise en œuvre du code.

### APERÇU DES RÉSULTATS

#### Codes de conduite : Progression constante

Il est réjouissant que le pourcentage de sociétés publiant leur code de conduite sur internet augmente chaque année depuis l'introduction de ce thème en 2006, y compris auprès des plus petites sociétés entrées dans l'univers EEP ces deux dernières années.

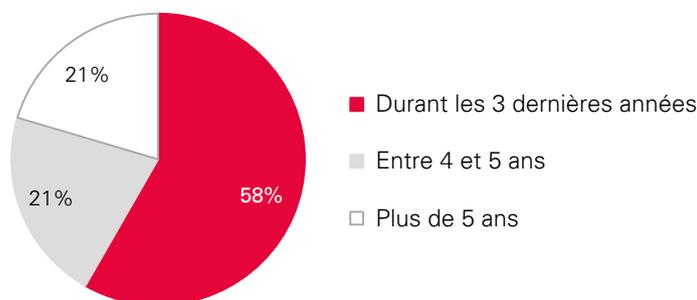
Graphique 3 : Sociétés qui publient un code de conduite



#### Actualisation régulière nécessaire

Ethos demande aux sociétés que le code de conduite soit actualisé ou signé par le conseil d'administration au moins tous les 3 ans afin de mieux répondre à l'évolution des pratiques de la société et pour témoigner de l'engagement et de l'intérêt du conseil en ce qui concerne la couverture et la mise en œuvre du code de conduite. Plus de la moitié des sociétés ayant un code de conduite public ont actualisé leur code durant les 3 dernières années.

Graphique 4 : Dernière date d'actualisation du code de conduite



# 3 Politique de rémunération des instances dirigeantes

## OBJECTIFS À ATTEINDRE

Le dialogue en matière de rémunérations vise des améliorations sur trois niveaux :

- Transparence du système de rémunération du conseil d'administration et de la direction générale ;
- Structure et montants des rémunérations versées au conseil d'administration et à la direction générale ;
- Publication dans l'ordre du jour de l'assemblée générale des montants maximum à payer, avec la décomposition (CEO, autres exécutifs ; salaire de base, bonus annuel, variable à long terme, autres rémunérations).

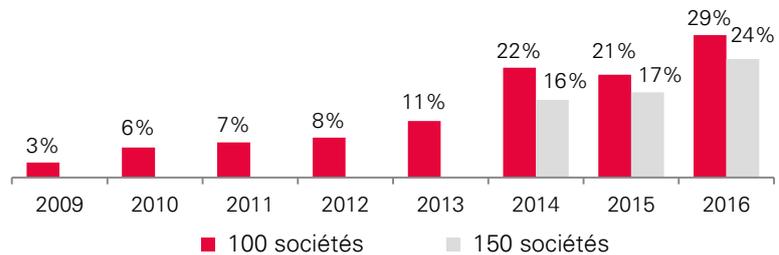
## APERÇU DES RÉSULTATS

### Transparence du lien entre la rémunération et la performance

Les actionnaires devraient pouvoir contrôler le lien entre rémunération et performance, et donc la pertinence des montants effectivement payés aux membres de la direction générale. Pour cela, les sociétés devraient donner suffisamment d'explications (ex-post) sur le degré de réalisation des objectifs fixés dans le cadre du bonus annuel et des plans à long terme à la fin de la période de performance.

Ceci est progressivement le cas pour le bonus annuel : Si presque aucune société n'expliquait les bonus versés en 2009, près d'un quart des 150 sociétés de l'univers EEP l'ont fait pour les bonus versés pour l'année 2016. Cela reste toutefois largement insuffisant.

**Graphique 5 : Sociétés expliquant le degré de réussite des objectifs pour le bonus annuel**



Pour les plans de performance à long terme arrivés à échéance durant l'année considérée, la majorité des sociétés publient le niveau de l'attribution définitive (en % de l'attribution initiale). Cependant, encore trop peu de sociétés publient le montant effectivement versé (valeur réalisée, qui correspond au nombre d'actions effectivement reçu multiplié par la valeur de marché au moment de l'attribution définitive).

**Graphique 6 : Transparence des plans de performance à long terme arrivés à échéance durant l'année**



\* En % des sociétés ayant des plans à long terme arrivés à échéance durant l'année (45 en 2016, 38 en 2015, 35 en 2014).

## 4 Donations politiques et philanthropiques

### OBJECTIFS À ATTEINDRE

Les donations politiques et philanthropiques sont un sujet important pour les sociétés cotées et l'économie dans son ensemble, en raison de leurs impacts, notamment sur la réputation des sociétés. En ce qui concerne les donations politiques, Ethos considère que les sociétés doivent être très prudentes lorsqu'elles utilisent les ressources de l'entreprise pour effectuer des dépenses politiques. Elles devraient s'assurer que ces dépenses servent les intérêts à long terme de la société et de ses parties prenantes et non ceux des managers ou de quelque autre groupe particulier. Une prudence spéciale est exigée lorsque des donations sont effectuées dans des pays sensibles, notamment où la corruption est considérée comme un « modèle d'affaires ».

Selon Ethos, il est souhaitable que les sociétés abordent explicitement cette problématique dans leur Code de conduite dans la section « éthique des affaires ». Par ailleurs, les sociétés devraient établir un règlement précis et détaillé pour encadrer et contrôler les donations politiques et philanthropiques.

Pour rendre compte de l'activité politique et philanthropique de la société et des montants versés durant l'année, un paragraphe dédié à ces questions devrait être inclus dans le rapport annuel.

### APERÇU DES RÉSULTATS

#### Davantage de transparence

Depuis 2014, date du début du dialogue avec les sociétés sur ce thème, Ethos a encouragé les sociétés qui ne publiaient aucune information sur les donations politiques ou philanthropiques à améliorer leur transparence. Depuis lors, la transparence s'est sensiblement améliorée, surtout au niveau des donations philanthropiques. En effet, en 2017, environ 60% des sociétés publient des informations sur les donations philanthropiques, alors qu'elles sont toujours moins de la moitié à publier des informations sur les donations politiques.

#### Graphique 7 : Evolution de la publication d'informations sur les donations politiques et philanthropiques



Selon Ethos, les sociétés qui ne font pas de donations politiques devraient publier une déclaration négative afin que les actionnaires puissent s'assurer que la société applique une politique de zéro donation. Idéalement, la déclaration négative devrait figurer dans le code de conduite.

#### Graphique 8 : Sociétés publiant une déclaration négative pour les donations politiques



## 5 Capital autorisé et conditionnel

### OBJECTIFS À ATTEINDRE

En Suisse, le conseil d'administration peut demander aux actionnaires l'autorisation d'émettre du capital (capital autorisé et conditionnel). Le capital autorisé sert en principe au rachat de sociétés, alors que le capital conditionnel sert à la conversion d'obligations ou d'options détenues par des actionnaires, des tiers ou par les instances dirigeantes et les collaborateurs des sociétés.

Les capitaux autorisés ou conditionnels, peuvent être considérés comme des « chèques en blanc ». On peut citer en particulier les risques de dilution, mais aussi d'utilisation du capital qui ne serait pas dans l'intérêt à long terme des actionnaires et des autres parties prenantes. Ceci est particulièrement le cas lorsqu'aucun but précis pour l'émission de capital n'est mentionné dans les statuts de la société.

Ethos considère donc que les autorisations d'augmenter le capital sans droits préférentiels de souscription pour les actionnaires existants ne devraient pas dépasser les limites inscrites dans ses lignes directrices, afin de minimiser les risques pour les actionnaires. En cas de besoin de financement important par émission de capital sans droits préférentiels, les sociétés devraient convoquer une assemblée pour expliquer clairement le but de l'augmentation de capital.

### APERÇU DES RÉSULTATS

#### Une grande majorité des autorisations sont conformes aux lignes directrices d'Ethos

En 2017, Ethos constate qu'une grande majorité des sociétés incluses dans l'univers EEP respectent les lignes directrices d'Ethos en ce qui concerne les autorisations d'émettre du capital.

Parmi elles, il est intéressant de noter que 59 sociétés n'ont simplement aucune autorisation d'émettre du capital autorisé ou conditionnel sans droits préférentiels de souscription (à but général de financement ou pour les plans de participation des employés).

Comme l'attestent les deux graphiques ci-dessous, la part des sociétés ayant des autorisations qui pourraient être jugées excessives par Ethos a continué de diminuer depuis 2015.

#### Graphique 9 : Sociétés disposant d'autorisations d'émettre du capital sans droits préférentiels de souscription à but général de financement dépassant 15%



#### Graphique 10 : Sociétés disposant d'autorisations d'émettre du capital pour les plans de participation dépassant 5%



## 6 Clauses d'opting out / up

### OBJECTIFS À ATTEINDRE

La loi suisse prévoit qu'un actionnaire qui acquiert un tiers des droits de vote d'une société cotée doit faire une offre sur tous les titres cotés, au même prix que les dernières actions achetées.

Cependant, la loi permet aux sociétés d'inclure dans leurs statuts des dispositions permettant de contourner cette obligation :

- Opting out : Suppression de l'obligation de faire une offre ;
- Opting up : Augmentation du seuil déclenchant l'obligation de faire une offre jusqu'à 49% au maximum.

La possibilité d'inclure des clauses d'opting out / up dans les statuts a été introduite dans la loi afin de permettre aux actionnaires familiaux de franchir le seuil du tiers des droits de vote sans devoir faire une offre sur tout le capital. Au vu de l'effet pervers de ces clauses, Ethos demande aux sociétés de supprimer ces dispositions de leurs statuts, ou d'aligner ces dispositions avec le but initial de la loi, c'est-à-dire de compléter la clause d'opting out / up pour qu'elle stipule que cette clause est valable uniquement pour l'actionnaire de référence actuel. Ainsi, l'actionnaire de référence actuel pourra franchir le seuil du tiers des droits de vote sans faire une offre, mais un nouvel actionnaire désirant prendre le contrôle de la société devra faire une offre sur tout le capital.

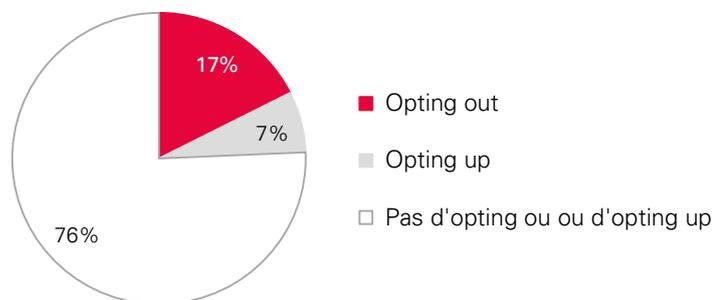
### APERÇU DES RÉSULTATS

#### Effet pervers des clauses d'opting out / up

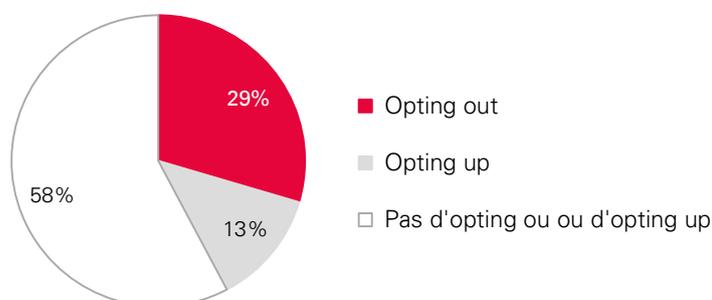
Les clauses d'opting out / up confèrent un avantage financier important aux actionnaires qui détiennent des participations importantes ou de contrôle dans une société. En effet, en cas de vente de leur participation, l'acquéreur peut prendre le contrôle d'une société, en vertu d'une telle clause, sans devoir faire une offre sur tout le capital. Il est donc prêt à payer une prime de contrôle à l'actionnaire de référence actuel pour racheter son « paquet » d'actions. Ces transactions se font au détriment des actionnaires minoritaires qui devront cohabiter avec un nouvel actionnaire dont les intérêts peuvent potentiellement diverger des leurs.

Un quart des 150 sociétés de l'univers EEP (36 sociétés) ont inscrit une clause d'opting out ou d'opting up dans leurs statuts. Parmi les 71 sociétés avec un actionnaire de référence détenant plus d'un tiers des droits de vote, une telle clause existe dans près de la moitié (30) des cas.

Graphique 11 : Opting out / up parmi les sociétés de l'univers EEP



Graphique 12 : Opting out / up parmi les sociétés de l'univers EEP avec actionnaire de référence (71 sociétés)



## 7 Rotation de la société de révision

### OBJECTIFS À ATTEINDRE

En Suisse, la législation actuelle ne contient aucune obligation de rotation de la société de révision. De plus, aucune modification légale dans ce sens n'est prévue pour le moment.

Cependant, Ethos encourage les sociétés à procéder à un changement de la société de révision tous les 20 ans afin d'augmenter l'indépendance des sociétés de révision en réduisant les excès de familiarité entre l'auditeur externe et la société auditée dus à des mandats de longue durée.

De plus, Ethos considère qu'un changement de société de révision peut être bénéfique pour la société auditée en apportant un nouveau regard sur les processus de la société.

### APERÇU DES RÉSULTATS

#### Situation en Europe

Dans les pays de l'Espace économique européen (EEE), c'est-à-dire l'Union Européenne ainsi que le Liechtenstein, l'Islande et la Norvège, la durée de mandat des sociétés de révision est limitée à 10 ans. Les différents Etats peuvent cependant être plus restrictifs dans leur législation interne. De plus, les Etats peuvent prévoir que le mandat peut être prolongé jusqu'à une durée maximale de 20 ans si un appel d'offres est effectué après 10 ans (ou la durée maximale prévue dans la loi nationale).

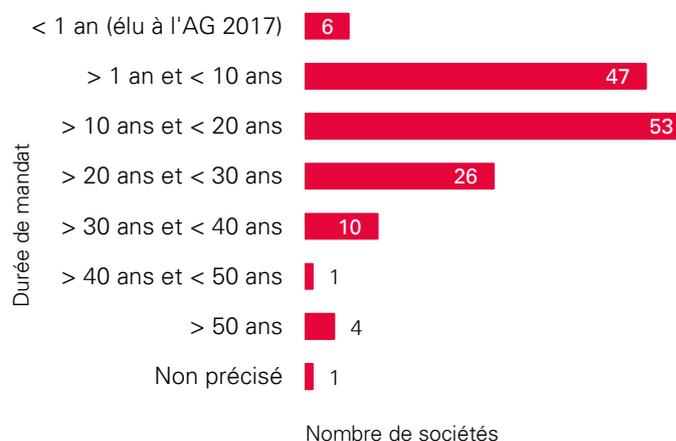
Graphique 13 : Durée maximale des mandats des sociétés de révision dans les 31 pays de l'EEE



#### Situation en Suisse

En Suisse, la législation actuelle ne contient aucune obligation de rotation de la société de révision. Cependant, Ethos constate que les sociétés de révision ont une durée de mandat de moins de 20 ans dans plus des trois quarts des 150 sociétés de l'univers EEP, dont 6 ont changé de société de révision à l'assemblée générale 2017.

Graphique 14 : Durées de mandat des sociétés de révision dans l'univers EEP



## **B. Résultats du dialogue lié à la responsabilité environnementale et sociale des sociétés**

# 1 Reporting environnemental et social

## OBJECTIFS À ATTEINDRE

Depuis 2006, Ethos encourage les sociétés à publier des données environnementales et sociales dans le cadre de leur reporting annuel. Ethos attache une importance majeure à ce thème, car ces informations permettent de comprendre la stratégie de la société en matière extra-financière et d'évaluer sa performance. Elles permettent aussi de comprendre comment sont gérés les risques extra-financiers par les entreprises.

Ethos demande donc aux entreprises de publier de manière systématique un reporting environnemental et social. La structure et le contenu de ce dernier doivent répondre à un certain nombre de principes reconnus sur le plan international. Lors de son dialogue avec les entreprises, Ethos conseille notamment aux entreprises de publier des indicateurs de performance (KPIs) dans les domaines environnemental et social, et d'appliquer les standards de la « Global Reporting Initiative » (GRI).

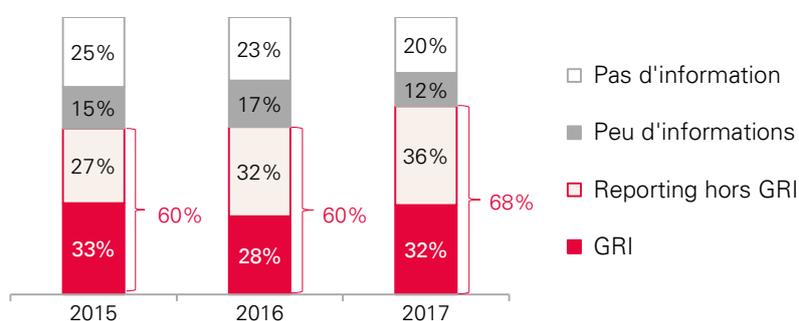
En juillet 2017, la nouvelle directive corporate governance de la bourse suisse est entrée en vigueur. Un article 9 a été ajouté, offrant aux sociétés cotées le choix de publier ou non un rapport de durabilité en ligne avec un standard reconnu internationalement. Comme ce point n'a aucun caractère contraignant, il est important que les investisseurs continuent à encourager les sociétés cotées à publier un tel rapport de manière volontaire.

## APERÇU DES RÉSULTATS

### Reporting environnemental et social

Il est très réjouissant que le pourcentage de sociétés qui publient un rapport de durabilité a passé la barre des deux-tiers en 2017 (comparé à 60% en 2015 et 2016).

Graphique 15 : Reporting environnemental et social



Près de trois-quarts des sociétés qui publient un rapport selon les standards du GRI ont publié une matrice de matérialité, alors que ceci est le cas pour seules 11% des sociétés dont le rapport ne suit pas les standards du GRI. En effet, le GRI met l'accent sur la matérialité des enjeux. L'adoption d'une matrice de matérialité est importante car elle permet aux sociétés d'identifier et de hiérarchiser les enjeux en fonction de leur importance pour la société et pour ses parties prenantes. Par conséquent, Ethos considère que toutes les sociétés qui font du reporting devraient présenter les résultats de leur analyse de matérialité à l'aide d'une telle matrice, indépendamment du standard de reporting adopté.

Graphique 16 : Pourcentage de sociétés ayant une matrice de matérialité parmi les sociétés qui ont un rapport de durabilité



## 2 Changement climatique

### OBJECTIFS À ATTEINDRE

La publication par les sociétés de leurs émissions de CO<sub>2</sub>e donne aux investisseurs des informations indispensables pour évaluer l'impact du changement climatique sur leurs placements. En décembre 2015, les gouvernements de 195 pays se sont réunis à Paris pour discuter des changements climatiques et un accord historique a été signé très rapidement engageant les Etats à tout mettre en œuvre pour contenir le réchauffement climatique à 2° d'ici la fin du siècle.

Les sociétés cotées comprises dans l'univers EEP ont un rôle important à jouer. Le réchauffement climatique constitue un risque matériel pour les entreprises, leurs stratégies et leurs actifs. Il est donc essentiel que toutes les sociétés se préoccupent de cette question. Premièrement, les sociétés devraient mesurer leurs émissions en suivant un standard internationalement reconnu tel le GHG Protocol. Dans un deuxième temps, les conseils d'administration et les directions des entreprises devraient se fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui permettent de limiter la hausse de la température à 2° (« science based targets »).

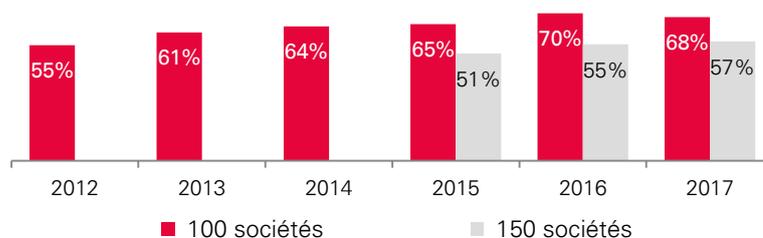
Cependant, malgré l'urgence et l'actualité de la question, à peine plus de la moitié des sociétés de l'univers EEP mesurent leurs émissions.

### APERÇU DES RÉSULTATS

#### Publication des émissions de gaz à effet de serre

Depuis 2012, le pourcentage des 100 plus grandes sociétés cotées qui publient leurs émissions de gaz à effet de serre a progressivement augmenté, pour atteindre 68% en 2017. En revanche, seules 57% des sociétés de l'univers des 150 plus grandes sociétés publient leurs émissions.

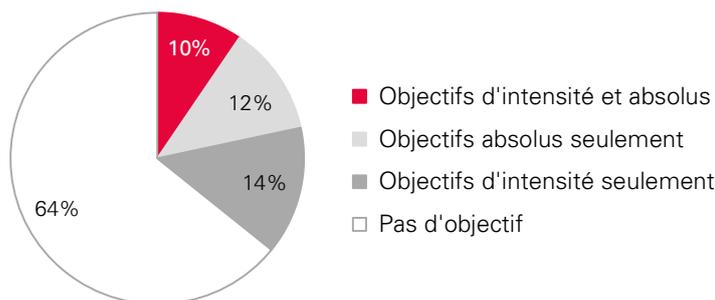
Graphique 17 : Sociétés qui publient tout ou partie de leurs émissions



#### Objectifs de réduction des émissions

Les sociétés devraient non seulement publier leurs émissions, mais aussi fixer des objectifs de réduction. Ces objectifs devraient comprendre à la fois des objectifs d'intensité (émissions par unité) et des objectifs absolus (baisse des émissions globales). 2017 a vu une augmentation du nombre de sociétés ayant fixé des objectifs de réduction : 53 sociétés (36% de l'univers EEP) l'ont fait en 2017, contre 40 en 2016. Seules 10% des sociétés ont des objectifs d'intensité et absolus. Cela reste vraisemblablement insuffisant pour atteindre l'objectif de l'accord de Paris (limiter le réchauffement climatique à 2° d'ici la fin du siècle par rapport aux niveaux pré-industriels). En effet, seules 5 sociétés de l'univers EEP (Givaudan, Huber+Suhner, Nestlé, Panalpina et Swisscom) ont fixé des objectifs confirmés par la Science Based Target Initiative comme compatibles avec ce scénario.

Graphique 18 : Types d'objectifs de réduction des émissions



### 3 Chaîne d'approvisionnement

#### OBJECTIFS À ATTEINDRE

Les risques environnementaux et sociaux liés à une gestion inadéquate de la chaîne d'approvisionnement sont significatifs. Si ces risques ne sont pas gérés de manière appropriée et proactive, ils peuvent conduire à des problèmes majeurs, non seulement au niveau financier, mais aussi au niveau de la réputation de l'entreprise.

L'univers d'analyse comprend 58 sociétés des secteurs industriel, agroalimentaire et chimique :

- 45 sociétés industrielles ;
- 9 sociétés agroalimentaires ;
- 4 sociétés chimiques.

Depuis 2013, Ethos encourage systématiquement les sociétés à établir et à publier un code de conduite pour leurs fournisseurs (ou d'adhérer à un code de leur secteur d'activité reconnu internationalement). Un tel code doit traiter les questions relatives à l'éthique des affaires, mais aussi environnementales et sociales auxquelles sont confrontés les fournisseurs.

#### APERÇU DES RÉSULTATS

##### Exigences environnementales et sociales vis-à-vis des fournisseurs

L'intégration de facteurs environnementaux et sociaux dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement devient une question prioritaire pour les investisseurs, mais aussi pour les clients des entreprises. En effet, en raison de la contribution de la chaîne d'approvisionnement à l'empreinte carbone des sociétés, il est nécessaire de mettre en place des mesures pour réduire l'impact environnemental de cette dernière. En plus, la prise en compte des droits humains et des droits au travail dans la chaîne d'approvisionnement fait partie intégrante de la responsabilité sociale des entreprises.

En 2017, parmi les 58 sociétés analysées, 26 disposent d'un code de conduite pour leurs fournisseurs qui est public (et trois en ont un qui n'est pas public).

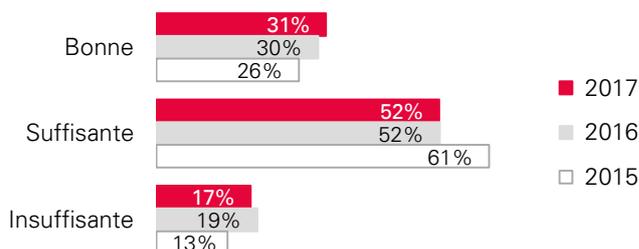
**Graphique 19 : Sociétés qui ont un code de conduite fournisseurs (58 sociétés des secteurs industriel, agroalimentaire et chimique)**



##### Codes de conduite fournisseurs : Couverture des enjeux

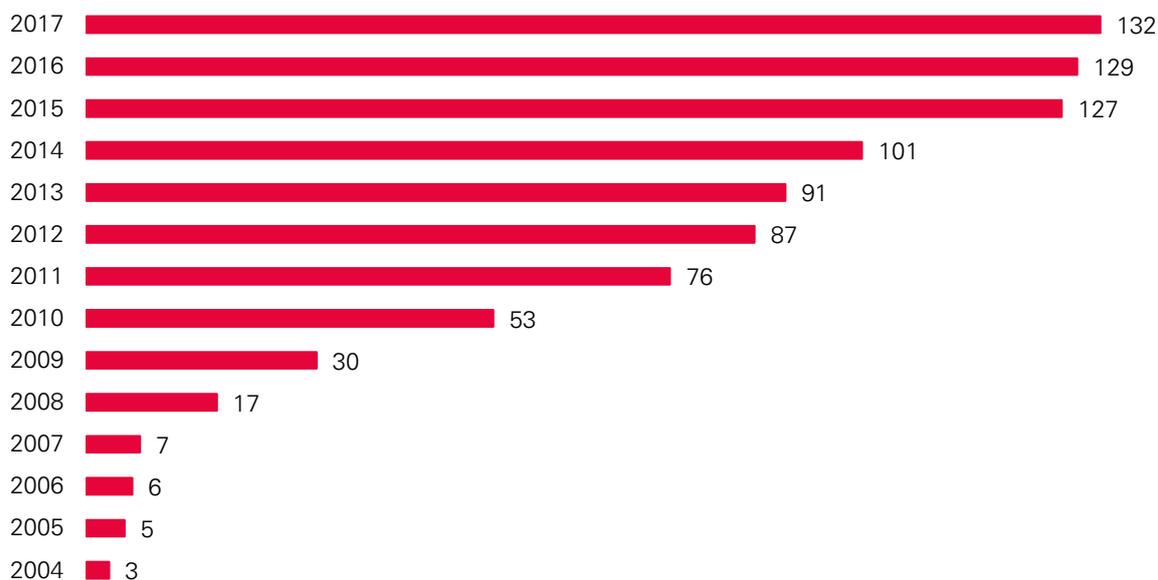
En mettant l'accent sur la durabilité de leur chaîne de production, les sociétés cotées peuvent limiter les risques de dysfonctionnement (corruption, dégâts environnementaux, violations des lois du travail, accidents, litiges avec des communautés locales), diminuer les coûts et optimiser les processus de production. Elles peuvent également promouvoir les valeurs et la culture de l'entreprise. Ainsi, comme l'indique également le GRI, les codes de conduite des fournisseurs doivent couvrir les principaux enjeux matériels auxquels ils sont exposés. En outre, Ethos souhaiterait voir dans ces codes une référence à des principes fondamentaux tels la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail ou les « Sustainable Development Goals ». En 2017, seules 9 sociétés ont un code qui couvre les enjeux matériels de manière complète selon Ethos.

**Graphique 20 : Couverture des enjeux dans le code (29 sociétés en 2017, 27 en 2016 et 23 en 2015)**

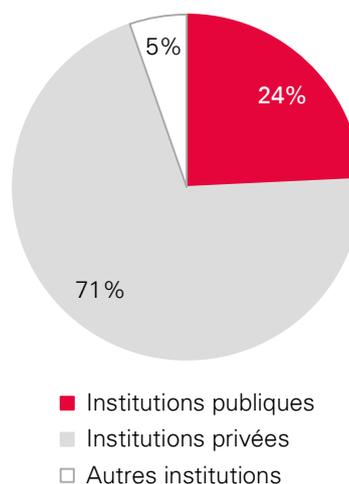
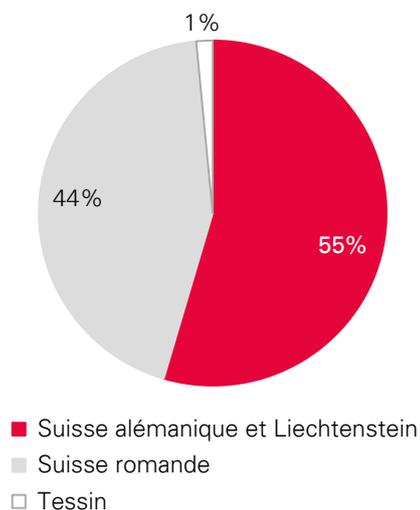


## Annexe 1 : Membres de l'EEP Suisse

### Croissance régulière des membres



### 132 membres au 31 décembre 2017



## Suisse romande

Caisse de pension des sociétés Hewlett-Packard en Suisse  
Caisse de Pension Merck Serono  
Caisse de pensions CFN Suisse  
Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)  
Caisse de pensions de l'EVAM  
Caisse de Pensions des Interprètes et Traducteurs de Conférence (CPIT)  
Caisse de pensions du Groupe Eldora  
Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL)  
Caisse de pensions du personnel de la Ville de Carouge  
Caisse de Pensions du personnel du groupe Naef Immobilier  
Caisse de pensions ECA-RP  
Caisse de pensions Hrand Djvahirdjian  
Caisse de Pensions Isover  
Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève CPEG  
Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais (CPVAL)  
Caisse de Prévoyance des Eglises et Associations Protestantes de Genève  
Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence (CPIC)  
Caisse de Prévoyance du Clergé du Diocèse Lausanne, Genève et Fribourg  
Caisse de prévoyance du personnel communal de la ville de Fribourg  
Caisse de prévoyance en faveur du personnel de Hotel Montreux Palace SA  
Caisse de retraite du personnel du Cercle des Agriculteurs de Genève  
Caisse de retraite Matisa  
Caisse de retraite professionnelle de l'industrie vaudoise de la construction  
Caisse intercommunale de pensions (CIP)  
Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction (CPPIC)  
CAP Prévoyance  
CAPUVA Caisse de prévoyance des travailleurs et employeurs du commerce de détail  
CCAP Caisse Cantonale d'Assurance Populaire  
CIEPP - Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle  
CPCV Caisse de pension de la Construction du Valais  
Elite Fondation de prévoyance  
Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA VAUD)  
Fond. de prévoyance en fav. du pers. de la Scté d'Adm. et Gestion Atlantas Saga  
Fondation de la métallurgie vaudoise du bâtiment (FMVB)  
Fondation de prévoyance Artes et Comoedia  
Fondation de prévoyance Coninco  
Fondation de prévoyance de Vedia SA

Fondation de prévoyance des Paroisses et Institutions Catholiques (FPPIC)  
Fondation de prévoyance du personnel de la maison Brolliet SA  
Fondation de prévoyance en faveur du personnel de la société Air-Glacières SA  
Fondation de prévoyance en faveur du personnel du Comptoir Immobilier SA  
Fondation de prévoyance NODE LPP  
Fondation de prévoyance PX Group  
Fondation de prévoyance skycare  
Fondation de Prévoyance Stephan  
Fondation en faveur du personnel de la Loterie Romande  
Fondation en faveur du personnel de la maison KBA-NotaSys S.A.  
Fondation PeaceNexus  
Fondation rurale de prévoyance prof. vieillesse, survivants et invalidité  
Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur  
Fonds de prévoyance de Wenger SA  
Fonds de prévoyance et de Retraite des Employés ville de Delémont (FRED)  
Fonds de prévoyance FAVOROL PAPAUX SA  
Prévoyance Santé Valais (PRESV)  
prévoyance.ne  
Profelia Fondation de prévoyance  
Retraites Populaires  
Spes Caisse de prévoyance du Diocèse de Sion

## Suisse alémanique et Liechtenstein

Aargauische Gebäudeversicherung  
Aargauische Pensionskasse (APK)  
Bernische Pensionskasse BPK  
BVG-Vorsorgestiftung der Novoplast AG  
Gebäudeversicherung Luzern  
Gemeinschaftsstiftung der Zellweger Luwa AG  
HELVETAS Swiss Intercooperation  
Jet Aviation Vorsorgestiftung  
Leica Pensionskasse  
Louise Blackburne-Stiftung  
Loyalis BVG-Sammelstiftung  
Luzerner Pensionskasse  
Nest Sammelstiftung  
ÖKK Personalvorsorgestiftung  
Pensionskasse Römisch-katholische Landeskirche des Kantons Luzern  
Pensionskasse Basel-Stadt  
Pensionskasse Bühler AG Uzwil  
Pensionskasse Caritas  
Pensionskasse der Ernst Schweizer AG  
Pensionskasse der Gemeinde Weinfeld  
Pensionskasse der Lüchinger + Schmid Gruppe  
Pensionskasse der Nussbaum Matzingen AG  
Pensionskasse der Stadt Frauenfeld  
Pensionskasse der Stadt Winterthur

Pensionskasse der Y&R Group  
Pensionskasse des Katholischen Konfessionsteils  
für die Diözese St.Gallen  
Pensionskasse des Opernhauses Zürich  
Pensionskasse Diakonat Bethesda Basel  
Pensionskasse Kanton Solothurn (PKSO)  
Pensionskasse Nyffeler, Corti AG  
Pensionskasse Post  
Pensionskasse Pro Infirmis  
Pensionskasse SRG SSR  
Pensionskasse Stadt Luzern  
Pensionskasse Stadt St. Gallen  
Pensionskasse Stadt Zürich  
Pensionskasse TIUS  
Pensionskasse Unia  
Pensionskasse von Krankenversicherungs-  
Organisationen  
Pensionskassengenossenschaft des Schweiz.  
Gewerkschaftsbundes  
Personalfürsorgestiftung Gebr. Hallwyler AG  
Personalvorsorge- und Reserve-Stiftung Kinderhilfe  
Bethlehem  
Personalvorsorgekasse der Stadt Bern  
Personalvorsorgestiftung der Braunvieh Schweiz  
Genossenschaft  
Personalvorsorgestiftung der Firma Emch Aufzüge  
AG  
Personalvorsorgestiftung der Hans Rychiger AG  
Personalvorsorgestiftung der Hatebur  
Umformmaschinen AG  
Personalvorsorgestiftung der HELVETAS Swiss  
Intercooperation  
Personalvorsorgestiftung der Kern AG  
Personalvorsorgestiftung der SV Group

Personalvorsorgestiftung der  
Theatergenossenschaft Bern  
Personalvorsorgestiftung E. Flückiger AG  
Personalvorsorgestiftung IVF HARTMANN AG  
Personalvorsorgestiftung Rapp AG  
PK Bau Pensionskasse für das erweiterte  
Baugewerbe Region Basel  
Previs Vorsorge  
Pro Medico Stiftung  
Prosperita Stiftung für die berufliche Vorsorge  
Raiffeisen Pensionskasse Genossenschaft  
Spida Personalvorsorgestiftung  
St. Clara-Stiftung  
St. Galler Pensionskasse  
St. Ursen-Vorsorgestiftung  
Stiftung Abendrot  
Stiftung Alters- und Hinterbliebenenversicherung  
der Sanitas Krankenversicherung  
Stiftung Viscosuisse  
Vorsorge SERTO  
Vorsorgeeinrichtung des Vereins für  
Krebsforschung  
Vorsorgestiftung der Bourquin SA  
Vorsorgestiftung Porta + Partner, dipl. Ing. ETH/SIA  
Wohlfahrtsstiftung von Verkauf Schweiz  
WWF Schweiz

### Tessin

Fondazione Ticinese per il 2 Pilastro  
Fondo di Previdenza per il Personale dell'Ente  
ospedaliero cantonale

## Annexe 2 : Sociétés analysées

ABB	Gategroup	Richemont
Actelion*	Geberit	Rieter
Adecco	Georg Fischer	Roche
Allreal	Givaudan	Romande Energie
AMS	Graubündner KB	Santhera Pharma.
APG SGA	Gurit	Schaffner
Arbonia	Helvetia	Schindler
Aryzta	Hiag Immobilien	Schmolz + Bickenbach
Ascom	Huber+Suhner	Schweiter Technologies
Autoneum	Hypothekbank Lenzburg	SFS Group
Bachem	Implenia	SGS
Bâloise	Inficon	Siegfried
Bank Cler	Interroll	Sika
Banque Cant. de Genève	Intershop	Sonova
Banque Cant. du Valais	Julius Bär	St.Galler KB
Banque Cant. Vaudoise	Jungfraubahn	Straumann
Barry Callebaut	Kardex	Sulzer
Basellandschaftliche KB	Komax	Sunrise
Basilea	Kudelski	Swatch Group
Basler KB	Kühne + Nagel	Swiss Finance & Property
Belimo	Kuoni	Invest.
Bell Food Group	LafargeHolcim	Swiss Life
Berner KB	Lem	Swiss Prime Site
BKW	Leonteq	Swiss Re
Bobst	Liechtensteinische LB	Swisscom
Bossard	Lindt & Sprüngli	Swissquote
Bucher Industries	Logitech	Syngenta*
Burckhardt Compression	Lonza	Tamedia
Burkhalter Holding	Luzerner KB	Tecan
Cembra Money Bank	MCH Group AG	Temenos
Clariant	Metall Zug	Thurgauer KB
Coltene	Meyer Burger	Transocean
Comet Holding	Mobilezone	U-blox
Conzzeta	Mobimo	UBS
Cosmo Pharma.	Molecular Partners	Valiant
Credit Suisse Group	Myriad Group	Valora
Dätwyler	Nestlé	Vaudoise Assurances
DKSH	Newron Pharma.	Vetropack
dormakaba	Novartis	Vifor Pharma
Dufry	OC Oerlikon	Vontobel
EFG International	Orior	VZ Holding
Emmi	Panalpina	Warteck Invest
Ems-Chemie	Pargesa	Ypsomed
Evolva	Partners Group	Zehnder Group
Flughafen Zürich	Phoenix Mecano	Zug Estates
Forbo	Plazza	Zuger KB
GAM Holding	PSP Swiss Property	Zurich Insurance

\* Sociétés faisant partie de l'univers EEP au 1<sup>er</sup> janvier 2017, mais qui sont sorties de l'indice SPI en cours d'année. Ces sociétés ne sont pas prises en compte dans ce rapport.



**Ethos**

Place de Cornavin 2  
Case Postale  
1211 Genève 1  
Suisse

T + 41 (0)22 716 15 55  
F + 41 (0)22 716 15 56

**Bureau de Zurich**

Bellerivestrasse 3  
8008 Zurich  
Suisse

T + 41 (0)44 421 41 11  
F + 41 (0)44 421 41 12

[info@ethosfund.ch](mailto:info@ethosfund.ch)  
[www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch)